

## DECLARATION COLLECTIVE DES LOGES D'ASIE

Les Frères des Loges d'Asie ont appris que le T.R.F. Jacques PAROT a été relevé de ses fonctions par lettre adressée par courriel le 19 mai 2011 et qu'il devrait comparaître devant le Conseil de Discipline.

Les motifs invoqués pour justifier cette sanction sont dénués de tout fondement,

- d'abord parce que les termes de ce courrier, en forme de lettre circulaire, ne peuvent s'appliquer au T.R.F. Jacques PAROT,
- qui n'a jamais sollicité le soutien d'aucun Frère dans ses prises de position, nécessitées par les événements actuels, ni exercé aucune pression en quel que domaine que ce soit sur eux,
- qui n'a semé aucun trouble dans nos Loges, ni confusion dans les esprits,
- et qui, le connaissant pour avoir travaillé sous sa direction, ne peut avoir violé aucun de ses serments, parce qu'il s'agit d'un F. vrai et fidèle à ses engagements.

Bien au contraire, le T.R.F. Jacques PAROT connaît parfaitement les Loges d'Asie qu'il a contribué à développer et qu'il a soutenues et aidées, ne ménageant ni son temps ni son assistance, disponible pour tous, assumant ses fonctions avec dignité dans le respect des règles fondamentales de la Franc-Maçonnerie de tradition et de celles de la GLNF.

Méconnaissant la situation de nos Loges, le T.R.F. François STIFANI, fait référence à une Province que nos Loges ne constituent pas et à un député Grand Maître Provincial qui n'existe pas.

Depuis 18 mois, les Frères de la Grande Loge Nationale Française ne cessent de se diviser sous l'autorité d'un Grand Maître contesté, qui en raison des postures qui l'ont mis en marge des serments prêtés de maintenir l'Union et la Concorde entre les Frères, et adoptant des positions contraires à la Maçonnerie Régulière, lui ont fait perdre toute légitimité et toute crédibilité.

En outre, il est constaté que le Grand Maître François STIFANI a démissionné le 21 janvier 2011 de son poste de Président du Conseil d'Administration de la GLNF et que, par voie de conséquence, il ne saurait prétendre diriger encore la GLNF puisqu'il n'a plus qualité pour prendre quelque décision que ce soit.

En foi de quoi, Nous, Vénérables Maîtres des Loges d'Asie, Maçons Réguliers, Chefs de l'Ordre, réfutant tout fondement à la décision à l'encontre du T.R.F. Jacques PAROT, considérons :

- que le T.R.F. Jacques PAROT est le seul représentant de la Grande Loge Nationale Française reconnu par nous,
- qu'aucune autre autorité, jusqu'à l'élection d'un nouveau Grand Maître, ne saurait être acceptée sur les Loges d'Asie,
- que tout Frère ou tout Grand Officier désigné par le T.R.F. François STIFANI, comme responsable des Loges d'Asie, sera considéré illégitime, et ne sera ni reçu, ni honoré tant qu'il se présentera et requerra l'entrée du Temple au nom de ce Grand Maître,
- que toute décision de sa part, quelle qu'elle soit, sera considérée nulle et non avenue.

Qu'il est porté à la connaissance de tous les Frères de notre Grande Loge :

- que la persistance du T.R.F. François STIFANI, à se maintenir à la tête de la GLNF, alors qu'il est unanimement rejeté, contribue à détériorer l'image de notre Grande Loge à laquelle tous les Frères sont attachés, auprès des autres Grandes Loges Régulières présentes en Asie,
- que l'ordre et le meilleur esprit, en dépit des échos des troubles dans notre obédience qui nous parviennent, avaient pu être maintenus jusqu'à présent grâce à l'action du T.R.F. Jacques PAROT et à la bonne volonté de tous ; mais que cette décision irréfléchie entraîne un profond malaise au sein de nos Loges que nous voulions protéger des troubles actuels de la GLNF et continuer à maintenir dans la tradition la plus pure de la transmission initiatique,
- que nos décisions ne sont motivées par aucun esprit polémique envers qui que ce soit mais dans le seul souci de maintenir l'ordre, la paix et la sérénité dont nous sommes les garants dans les Loges,
- que les Frères des Loges d'Asie continueront à travailler sous la seule autorité reconnue par eux, suivant les règles, us et coutumes de la Franc-Maçonnerie Régulière et notamment la Règle en 12 points,
- que nous, les Vénérables Maîtres, prendrons toutes les décisions utiles pour respecter et faire respecter ces règles fondamentales.

**Les Vénérables Maîtres :**

<b>VM Alain LAURET</b>	<b>RL Les Sept Niveaux de la Sagesse 891</b>	<b>Or. de Chiangmai</b>
<b>VM Bruno BONDOUAIRE</b>	<b>RL Lao Tseu 1858</b>	<b>Or. de Singapour</b>
<b>VM Michel NIVELLE</b>	<b>RL Foederis Arca 1524</b>	<b>Or. de Shangai</b>
<b>VM Georges RAZON</b>	<b>RL Tantawan 1030</b>	<b>Or. de Bangkok</b>
<b>VM Eric GUTE</b>	<b>RL Wandailan Fleur d'Asie 1636</b>	<b>Or. de Singapour</b>
<b>VM Leiton FOWLES</b>	<b>RL Star in the East 1600</b>	<b>Or. de Bangkok</b>
<b>VM Edouard GEORGE</b>	<b>RL Hoa Sen Lumiere d'Asie</b>	<b>Or. Ho Chi Min Ville</b>